

UN LI R. R'V

N° 1

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/XXVI/CRP.24
17 novembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 76 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1972 →

EXAMEN ET REEVALUATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DE L'ONU DANS
LE DOMAINE DE L'INFORMATION

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.5/L.1068

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 154
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/L.1068, l'Assemblée générale approuverait le programme quinquennal en matière d'acquisition et de remplacement du matériel, reproduit à l'annexe I du document A/C.5/1320/Rev.1/Add.1 - ce qui nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 337 500 dollars en 1972 (15 000 dollars au chapitre 7 et 292 500 dollars au chapitre 8, et entraînerait des dépenses d'un montant de 1 290 000 dollars (prix de 1971) pour la période allant de 1973 à 1976 inclusivement.
2. Aux termes du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale ferait siennes les propositions formulées aux alinéas iii), iv), viii), x), xii), xiii) et xiv) du paragraphe 261 du document A/C.5/1320/Rev.1. Les alinéas en question et leurs incidences financières sont indiqués ci-après :
 - iii) "La production sur le plan des publications - lettre hebdomadaire des Nations Unies; ONU, chronique mensuelle; Yearbook of the United Nations, dépliants, brochures, plaquettes, etc. - peut être maintenue à son niveau actuel. Il sera peut-être nécessaire de prévoir un crédit annuel supplémentaire pour faire face à l'accroissement des frais d'exploitation et pour permettre d'augmenter la production de matériel d'information pendant les Décennies du désarmement et du développement."

En 1972, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 15 000 dollars serait nécessaire au chapitre 10 afin d'accroître la production dans ce domaine pendant la Décennie du désarmement et du développement. En 1973 et pour les années qui suivront, un montant supplémentaire de 13 000 dollars environ (prix de 1971) serait nécessaire pour maintenir le programme de publications à son niveau actuel.

- iv) "La traduction et l'impression, en 5 000 exemplaires, de quatre numéros de l'édition française de la publication intitulée 'Objectif : Justice' exigeraient des crédits supplémentaires."

Il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 24 000 dollars au chapitre 10 du budget pour 1972.

- viii) "En attendant qu'il soit possible de répondre à la demande mondiale de services de télévision de la part de l'ONU dans le cadre du budget ordinaire, l'ONU se propose de faire payer ses services, dans la mesure du possible, aux utilisateurs en tenant constamment compte toutefois des difficultés particulières des pays en voie de développement, et d'encourager la coproduction et le partage des coûts avec les organismes nationaux de télévision."

Si l'Assemblée générale approuve le principe selon lequel la distribution gratuite de films aux utilisateurs des pays en voie de développement serait financée, dans la mesure du possible, par les recettes obtenues dans des pays développés, il n'y aurait aucune incidence financière. Néanmoins, si l'Assemblée générale désire que l'ONU s'engage à produire et à distribuer sans frais les films visés aux paragraphes 157 à 160 du document A/C.5/1320/Rev.1, un crédit supplémentaire de 222 400 dollars devrait être ouvert en 1972. Dans les années qui suivront, un montant supplémentaire de 220 000 dollars (prix de 1972), serait nécessaire pour la poursuite du programme.

- x) "La demande croissante de photographies en couleur de l'ONU rend nécessaire l'amélioration des installations actuelles de développement des photographies en couleur. La préparation de certains agrandissements photographiques destinés à être exposés dans le cadre d'expositions internationales appropriées exigerait des crédits supplémentaires. Les moyens d'information visuelle, qui sont produits à l'heure actuelle en noir et blanc, auraient beaucoup plus d'effet s'ils étaient produits en couleur, ce qui exigerait des crédits supplémentaires."

Comme il est indiqué dans le document A/C.5/1320/Rev.1/Add.1, le Secrétaire général se propose d'entreprendre l'application de cette recommandation en 1973, exercice pour lequel un crédit supplémentaire de 20 000 dollars serait nécessaire. Il n'y a, par conséquent, pas d'incidences budgétaires en ce qui concerne l'exercice 1972.

- xii) "Afin de permettre à la Section de la liaison en matière d'éducation et à la Section des organisations non gouvernementales de s'acquitter plus efficacement de leurs attributions, des crédits supplémentaires seraient nécessaires au titre des frais de voyage du personnel chargé d'organiser des séminaires et des conférences. En outre, l'expansion des programmes actuellement entrepris au titre des programmes de bourses de perfectionnement et de séminaires exigerait des crédits supplémentaires."

On estime que les crédits supplémentaires nécessaires au titre des frais de voyage seraient de l'ordre de 2 000 dollars. Le Secrétaire général pense que ce montant pourra être prélevé sur les ressources existantes. L'expansion du programme triangulaire de bourses de perfectionnement serait entreprise en 1973, et représenterait une dépense supplémentaire de 10 000 dollars, ce qui porterait à 30 000 dollars le montant des crédits actuellement demandés au chapitre 12. Il n'y a pas d'incidences budgétaires pour ce qui est de l'exercice 1972.

- xiii) "Pour créer les bureaux régionaux de production envisagés sur le terrain quatre postes nouveaux d'administrateur seraient nécessaires en sus de deux assistants de l'information recrutés sur place et de cinq postes de secrétaire et de commis."

Comme il est indiqué dans les documents A/C.5/1320/Rev.1 et A/C.5/1320/Rev.1/Add.1, le montant des crédits supplémentaires nécessaires serait de 123 000 dollars pour 1972 et de 198 000 dollars pour 1973 et les exercices suivants.

	<u>1972</u>	<u>1973</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 3	62 000	124 000
Chapitre 4	16 000	31 000
Chapitre 5	9 000	17 000
Chapitre 8	23 000	-
Chapitre 9	4 000	8 000
Chapitre 10	9 000	18 000
	<u>123 000</u>	<u>198 000</u>

/...

xiv) "On envisage de reprendre, à compter de 1973, la pratique ancienne qui consistait à tenir des réunions périodiques des Directeurs de Centre d'information tous les cinq ans au Siège. Un crédit spécial de 70 000 dollars devrait par conséquent être ouvert à cette fin au budget de 1973. Dans l'intervalle des réunions organisées tous les cinq ans au Siège, on propose de tenir des réunions régionales des Directeurs de Centre par rotation en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Le coût annuel moyen de ces réunions régionales serait d'environ 15 000 dollars, à partir de 1974."

Il n'y a donc pas d'incidences budgétaires pour l'exercice 1972.

3. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution figurant dans le document A/C.5/L.1068, et à condition qu'aucun crédit ne soit demandé au titre de la production et de la distribution gratuite de films, il y aura lieu d'ouvrir au budget de l'exercice 1972 un crédit supplémentaire de 469 500 dollars, réparti comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 3	62 000
Chapitre 4	16 000
Chapitre 5	9 000
Chapitre 7	15 000
Chapitre 8	315 500
Chapitre 9	4 000
Chapitre 10	48 000
	<u>469 500</u>
